YERRES

HÔTEL DE VILLE

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2008

DELIBERATION N° 2008/10/94 - A

OBJET : Création d'un Centre multi accueil - Autorisation au Député-Maire de passer l'avenant n° 1 au marché passé avec l'entreprise SMCE pour le lot n° 1.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Marchés Publics,

CONSIDERANT que dans le cadre du projet de travaux de création d'un centre multi-accueil situé au 1 rue Pierre Loti, à l'issue de deux procédures d'Appel d'Offres Ouvert et après délibérations n° 2007/02/1191 du 15 février 2007 et n° 2007/05/1236 du 31 mai 2007, la Commune a passé, notamment, le marché n° 44/2007 en date du 26 novembre 2007 pour le lot n° 1 « Démolition, Terrassement, Gros Œuvre, V.R.D., Maçonnerie, Ravalement » avec la société S.M.C.E,

CONSIDERANT que les travaux portent sur la création d'un centre multi-accueil, que des mises au point techniques des travaux ont été faites conjointement entre le maître d'œuvre et le maître d'ouvrage, qu'il en ressort qu'il convient de passer un avenant n°1 en plus-values (y compris des moins values) pour le marché passé au titre du lot 1,

CONSIDERANT que le montant du marché s'élève à 407 087,60 € H.T,

CONSIDERANT que cet avenant comprend des travaux en moins-values suivants : réduction de la période de location des bungalows de cantonnement, suppression des travaux de réalisation d'un puits perdu, suppression des travaux de réalisation d'une dalle pour l'accès au local poubelle, d'une rampe et de ses emmarchements,

CONSIDERANT qu'il comprend également des travaux en plus-values suivants : modifications du réseau E.P., raccordement des eaux usées vers la résidence voisine, création d'une terrasse à l'arrière du centre multi-accueil, et améliorations techniques,

CONSIDERANT que le montant des travaux en moins-value est de (-) 9.182,20 € H.T et le montant en plus-value est de (+) 30.477,66 € H.T.,

CONSIDERANT que le montant de l'avenant est donc de (+) 21.295,46 € H.T.,

CONSIDERANT qu'ainsi le montant du marché passe de 407.087,60 € H.T. à 428.383,06 € H.T., soit une augmentation du prix initial du marché de 5,23%,

60, rue Charles de Gaulle
91335 YERRES Cedex
Tél. : 01 69 49 76 00
Fax : 01 69 48 63 98

La douceur de vivre
Internet : www.yerres.fr

CONSIDERANT qu'il convient de passer l'avenant correspondant,

CONSIDERANT qu'en application de la loi n° 95-127 du 8 février 1995 relative aux marchés publics, article 8, modifiée, le présent avenant représentant une augmentation supérieure à 5 % du montant initial du marché, a été soumis à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres,

CONSIDERANT que lors de la séance du 7 octobre 2008, ladite commission a émis un avis, favorable, à l'unanimité, quant à la passation de cet avenant,

Ses Commissions Finances, Affaires Générales et Travaux, Urbanisme, Environnement et Développement Economique consultées,

Le rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

PREND ACTE de l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 7 octobre 2008 pour la passation de l'avenant n° 1 relatif au lot n° 1,

APPROUVE les termes de l'avenant n° 1 au marché de travaux ci-annexé,

AUTORISE Monsieur le Député-Maire à signer l'avenant n° 1 au marché conclu avec la société S.M.C.E sise 14 chemin des Bas Moguichets – 94500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE pour le lot n° 1 ainsi que les documents y afférents,

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget de la Commune,

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Député-Maire,

MAIRIE D'YERRES * 91 (ESSONNE) *

Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président de la Communauté
d'Agglomération du Val d'Yerres

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de la réception en Préfecture le 23-10-08
et de la publication le 24-10-08
Le Maire,

MAIRIE D'YERRES * 91 (ESSONNE) 23 *